

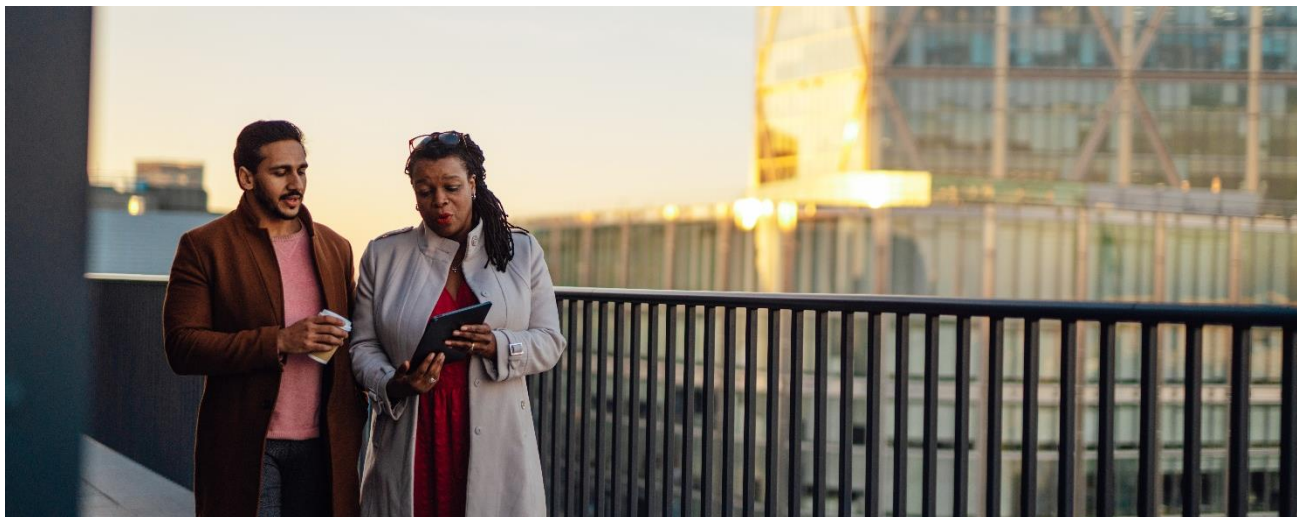
Communication à caractère promotionnel

Placement financier destiné aux investisseurs non professionnels

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

RENDEMENT PRIVÉ 2025

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et une protection du capital⁽²⁾ à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique (ci-après désigné le « titre », le « titre de créance » ou le « produit »).
Les investisseurs ne sont pas protégés contre l'effet de l'inflation dans le temps. Le rendement réel du produit corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.



Période de commercialisation : Du 26/03/2025 au 30/07/2025 (inclus). L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à la période de commercialisation du produit sans préavis et à tout moment avant la fin de la période de commercialisation.

Durée d'investissement conseillée : 12 ans environ* (à compter de l'émission du titre et hors remboursement anticipé automatique⁽³⁾). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la Date d'Échéance.

Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type « taux ».

Émetteur : Le titre de créance complexe est émis par SG Issuer⁽⁴⁾, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale.

Éligibilité : Compte titres et support en unités de compte adossé au titre de créance « Rendement Privé 2025 » commercialisé dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Épargne Retraite Individuel – « PERIn »).

Code ISIN : FR001400Y514

La formule de remboursement décrite dans ce document (et donc la protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique) s'entend brute, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.

Il est rappelé que les organismes d'assurance ne s'engagent que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, qu'ils ne garantissent pas. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que les organismes d'assurance d'une part et l'Émetteur sont des entités juridiques indépendantes.

* La maturité exacte du produit est de 12 ans, 4 mois et 4 jours.

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant l'échéance.

⁽²⁾ Le versement des montants aux échéances est conditionné par l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur.

⁽³⁾ Le remboursement en cas de remboursement anticipé automatique s'entend brut, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.

⁽⁴⁾ Filiale à 100% de Société Générale Luxembourg SA, elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 21/03/2025, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Commercialisation :

abeille
ASSURANCES

Objectifs d'investissement

Capital protégé ⁽¹⁾ à l'échéance ⁽²⁾ ou en cas de remboursement anticipé automatique ⁽²⁾	Risque de perte en capital	Durée d'investissement	Remboursement anticipé automatique ⁽²⁾	Objectif de gain ⁽¹⁾
À l'échéance et en l'absence de remboursement anticipé automatique préalable, un remboursement du capital initial ⁽¹⁾ , quelle que soit l'évolution du taux EUR CMS 10 ans ⁽³⁾ à la date de constatation finale, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).	Un risque de perte en capital en cas de sortie du support avant l'échéance du titre. En cas de rachat ou liquidation, total ou partiel, d'arbitrage, du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite ou de dénouement par décès de l'assuré, la valorisation du titre dépendra des paramètres de marché du jour de la sortie.	Un investissement d'une durée de 12 ans environ (à compter de l'émission du titre et hors cas de remboursement anticipé automatique ⁽²⁾).	Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à l'issue des années 1 à 11, si, à l'une des dates de constatation annuelle, le taux EUR CMS 10 ans ⁽³⁾ est inférieur ou égal à 2,40%.	Un coupon conditionnel de 7,00%, sera mis en mémoire et versé soit à la date de remboursement anticipé soit à la date d'échéance selon les cas, si, à la date de constatation annuelle, de l'année 1 à l'année 12, le taux EUR CMS 10 ans⁽³⁾ est inférieur ou égal à 3,00%, soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 5,93%. Si le taux EUR CMS 10 ans⁽³⁾ est strictement supérieur à 3,00% : À l'une des dates de constatation, de l'année 1 à l'année 11, le coupon conditionnel au titre de l'année observée n'est pas mis en mémoire. À la date de constatation finale, à l'issue de l'année 12, le coupon conditionnel au titre de l'année n'est pas versé.

Informations importantes

Dans ce document à caractère promotionnel, le terme « investisseur » désigne l'adhérent au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite qui choisit d'investir pendant la période de souscription sur le titre « Rendement Privé 2025 » en tant que support en unités de compte ou la personne qui souscrit au produit via un compte-titres. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Pour un titre donné, les termes « capital » et « Capital Initial » utilisés dans ce document à caractère promotionnel désignent la valeur nominale de « Rendement Privé 2025 », soit 1 000 €. Les montants versés aux échéances et les Taux de Rendement Annuels affichés dans ce document s'entendent hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage pourront être appliqués.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés dans cette brochure sont calculés pour un investissement de 1 000 EUR entre le 30/07/2025 et une détention jusqu'à l'échéance⁽²⁾ ou, selon le cas, la Date de Remboursement Anticipé⁽²⁾ ne prenant pas en compte le montant investi pendant la période de commercialisation. Les TRA nets s'entendent en l'absence de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution de l'Émetteur. Ces TRA nets ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. En cas de vente du titre avant ces dates, les TRA nets peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués dans cette brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital. Les TRA nets présentés sont nets des frais de gestion ou nets des droits de garde (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel, intermédiaire d'assurance.

Le produit peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce produit est proposé. Il est rappelé que les organismes d'assurance ne s'engagent que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, qu'elles ne garantissent pas. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que les organismes d'assurance, d'une part, l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Toute sortie anticipée (En cas de rachat ou liquidation, total(e) ou partiel(le), d'arbitrage, ou de dénouement par décès de l'assuré) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du taux EUR CMS 10 ans, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Le taux EUR CMS 10 ans est observé aux dates de constatation annuelle du taux.

Avantages, inconvénients et facteurs de risques



Avantages

- À l'issue des années 1 à 12, si à l'une des dates de constatation annuelle⁽¹⁾, le taux EUR CMS 10 ans⁽¹⁾ est **inférieur ou égal à 3,00%**, un coupon conditionnel de 7,00%⁽²⁾ sera mis en mémoire et versé soit à la date de remboursement anticipé soit à la date d'échéance selon les cas.
- À l'issue des années 1 à 11, si à l'une des dates de constatation annuelle⁽¹⁾, le taux EUR CMS 10 ans⁽¹⁾ est **inférieur ou égal à 2,40%**, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors le capital initial majoré du coupon conditionnel de 7,00% dû au titre de l'année ainsi que les éventuels coupons conditionnels mis en mémoire, soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum de 5,93%.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et qu'à la date de constatation finale le taux EUR CMS 10 ans⁽¹⁾ est **inférieur ou égal à 3,00%**, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le capital initial majoré d'un coupon conditionnel de 7,00% au titre de l'année 12 ainsi que les éventuels coupons conditionnels mis en mémoire. Le Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ est alors compris entre -0,44% et 4,16%.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance, ce dernier bénéficie du remboursement de son capital initial, quelle que soit l'évolution du taux EUR CMS 10 ans⁽¹⁾ à la date de constatation finale (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).



Inconvénients

- Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.** La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En cas de revente du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, le dénouement, la réorientation d'épargne le rachat ou la liquidation, total(e) ou partiel(le), de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
- Dès que le mécanisme automatique de remboursement anticipé est déclenché, l'investisseur ne bénéficie plus des coupons pour les années restantes.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement).**
- Si le taux EUR CMS 10 ans⁽¹⁾ est strictement supérieur à 3,00% :
 - À chaque date de constatation, de l'année 1 à l'année 11, aucun coupon conditionnel n'est mis en mémoire. Ainsi, aucun coupon conditionnel pour ces années observées n'est versé.
 - À la date de constatation finale, à l'année 12, le coupon conditionnel au titre de l'année n'est pas versé.
- La durée exacte de l'investissement non connue à l'avance :** elle peut varier de 1 à 12 années environ.
- Le produit ne bénéficie pas de la diversification du risque du fait d'être indexé au seul taux EUR CMS 10 ans⁽¹⁾.



Principaux facteurs de risques

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. Compte tenu des tensions géopolitiques actuelles, y compris l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'évolution future des marchés financiers est très incertaine. Dans ces circonstances, les investisseurs devraient analyser en profondeur les risques et les bénéfices potentiels de leurs décisions d'investissement, en tenant compte de ce contexte particulier.

Les facteurs de risque sont notamment :

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie : Ce produit comporte une protection totale du capital. Cette protection ne vaut qu'à la date d'échéance. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

⁽¹⁾ Le taux EUR CMS 10 ans est observé aux dates de constatation annuelle du taux. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Toute sortie anticipée (En cas de rachat ou liquidation, total(e) ou partiel(le), d'arbitrage, ou de dénouement par décès de l'assuré) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du taux EUR CMS 10 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽³⁾ Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

Détails du mécanisme de remboursement

Comment est versé le coupon conditionnel ?

- De l'année 1 à l'année 12, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, si le taux EUR CMS 10 ans est **inférieur ou égal à 3,00%**, le produit met en mémoire⁽²⁾ :

Un coupon annuel de 7,00%
Versé soit à la date de remboursement anticipé soit à la date d'échéance selon les cas

- Sinon, si le taux EUR CMS 10 ans est **strictement supérieur à 3,00%**, le coupon conditionnel au titre de l'année n'est pas mis en mémoire.

Comment est calculé le montant remboursé en cas de remboursement anticipé automatique ?

- De l'année 1 à l'année 11, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, dès que le taux EUR CMS 10 ans est **inférieur ou égal à 2,40%**, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

Le capital initial
+
Le coupon conditionnel de 7,00% dû au titre de l'année
+
Le(s) éventuel(s) coupon(s) conditionnel(s) mis en mémoire (définis ci-dessus)
(soit Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum de 5,93%)

- Sinon, si le taux EUR CMS 10 ans est **strictement supérieur à 2,40%**, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et le produit continue.

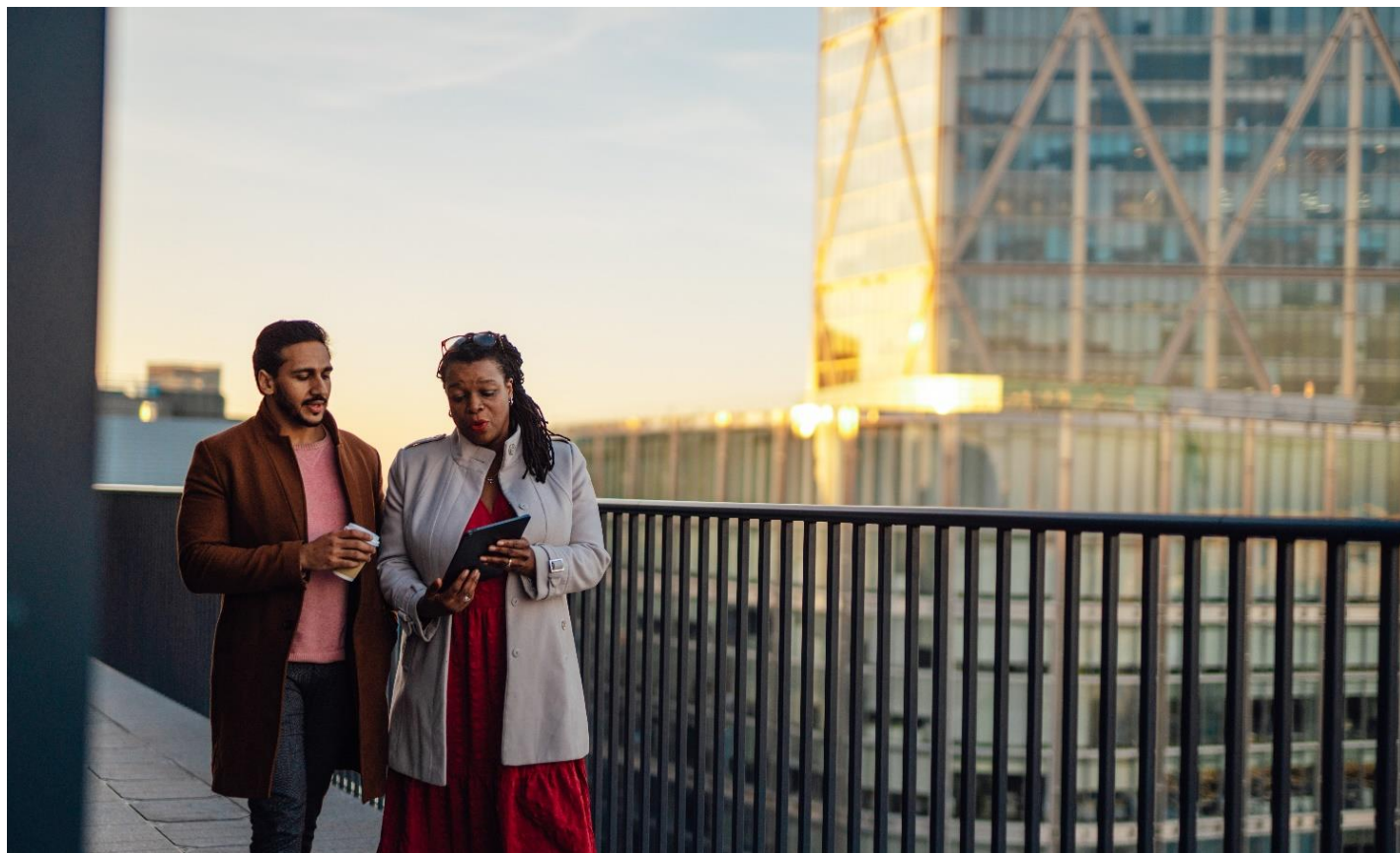


⁽¹⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Toute sortie anticipée (En cas de rachat ou liquidation, total(e) ou partiel(le), d'arbitrage, ou de dénouement par décès de l'assuré) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du taux EUR CMS 10 ans, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽³⁾ Veuillez-vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

Détails du mécanisme de remboursement



Comment est calculé le montant remboursé à l'échéance ?

À la date de constatation finale⁽¹⁾ (le 23/07/2037), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on constate le niveau du taux EUR CMS 10 ans.

- **CAS FAVORABLE** : Si le taux EUR CMS 10 ans est **inférieur ou égal à 3,00%**, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 30/07/2037 :

Le capital initial
+
Le coupon conditionnel de 7,00% dû au titre de l'année 12
+
Le(s) éventuel(s) coupon(s) conditionnel(s) mis en mémoire (définis précédemment)
(ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ compris entre -0,44% et 4,16%)

- **CAS DÉFAVORABLE** : Sinon, si le taux EUR CMS 10 ans est **strictement supérieur à 3,00%**, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 30/07/2037 :

Le capital initial
+
Le(s) éventuel(s) coupon(s) conditionnel(s) mis en mémoire (définis précédemment)
(ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ compris entre -1,00% et 3,82%)

⁽¹⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Toute sortie anticipée (En cas de rachat ou liquidation, total(e) ou partiel(le), d'arbitrage, ou de dénouement par décès de l'assuré) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du taux EUR CMS 10 ans, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

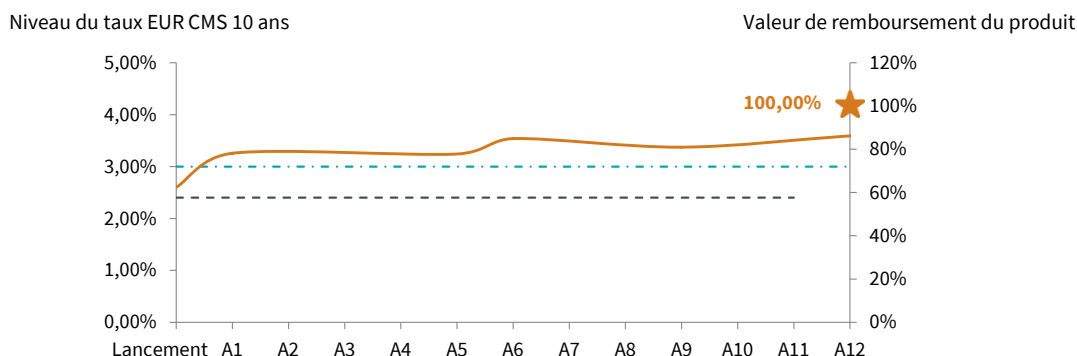
⁽³⁾ Veuillez-vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

Illustrations du mécanisme de remboursement

- Seuil déclenchant le mécanisme de remboursement anticipé à partir de l'année 1 (2,40%)
- ↑ Mise en mémoire du coupon conditionnel de 7,00%
- ★ Valeur de remboursement du produit
- . - Seuil de constatation du coupon conditionnel (3,00%)
- Évolution du taux EUR CMS 10 ans
- Fin de vie du produit

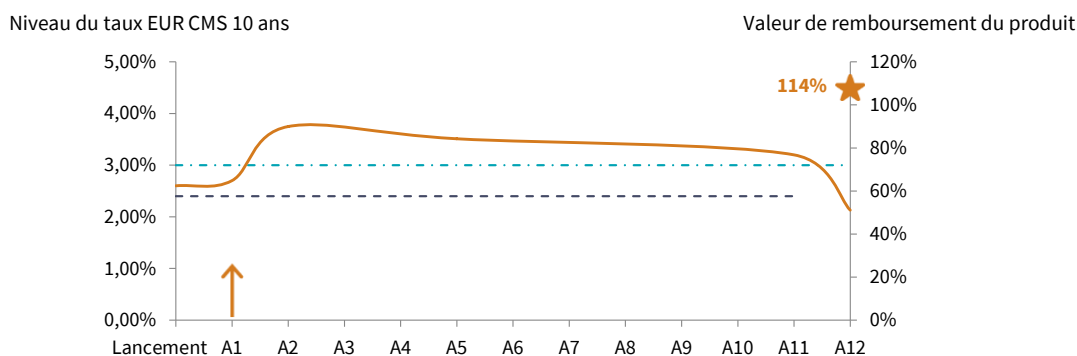
SCÉNARIO DÉFAVORABLE

NIVEAU HAUSSIER À LA DATE DE CONSTATATION FINALE



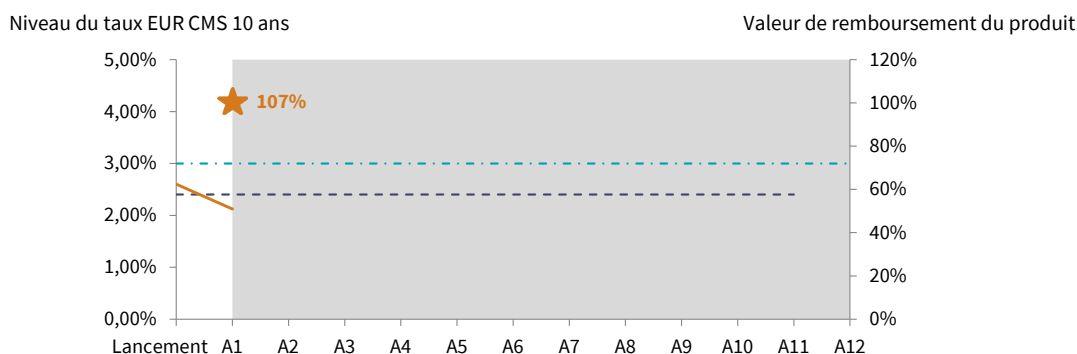
SCÉNARIO MÉDIAN

NIVEAU STABLE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE



SCÉNARIO FAVORABLE

NIVEAU BAISSIER À LA DATE DE CONSTATATION DE L'ANNÉE 1



Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Illustrations du mécanisme de remboursement

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

NIVEAU HAUSSIER À LA DATE DE CONSTATATION FINALE

- À chaque date de constatation annuelle, de l'année 1 à l'année 11, le taux EUR CMS 10 ans est strictement supérieur à 3,00%. **Aucun coupon conditionnel n'est mis en mémoire au titre de ces années.**
- À chaque date de constatation annuelle, de l'année 1 à l'année 11, le taux EUR CMS 10 ans est strictement supérieur à 2,40%. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À la date de constatation finale, le taux EUR CMS 10 ans est strictement supérieur à 3,00% (soit 3,58% dans cet exemple). **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la date d'échéance, son capital initial uniquement.** Le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est alors égal à -1,00%.

SCÉNARIO MÉDIAN

NIVEAU STABLE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE

- À la première date de constatation annuelle, le taux EUR CMS 10 ans est inférieur ou égal à 3,00% (soit 2,70% dans cet exemple). **Le produit met alors en mémoire⁽¹⁾ un coupon conditionnel de 7,00% à l'issue de cette année.**
- À chaque date de constatation annuelle, de l'année 2 à l'année 11, le taux EUR CMS 10 ans est strictement supérieur à 3,00%. **Aucun coupon conditionnel n'est mis en mémoire au titre de ces années.**
- À chaque date de constatation annuelle, de l'année 1 à l'année 11, le taux EUR CMS 10 ans est strictement supérieur à 2,40%. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À la date de constatation finale, le taux EUR CMS 10 ans est inférieur ou égal à 3,00% et se maintient donc en dessous du seuil de versement du coupon conditionnel. **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la date d'échéance, le capital initial majoré du coupon conditionnel de 7,00% dû au titre de l'année 12 ainsi que le coupon conditionnel de 7,00% mis en mémoire au titre de l'année 1, soit 114,00% du capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est alors égal à 0,09%.

SCÉNARIO FAVORABLE

NIVEAU BAISSIER À LA DATE DE CONSTATATION DE L'ANNÉE 1

- À l'issue de l'année 1, à la date de constatation annuelle, le taux EUR CMS 10 ans est inférieur ou égal à 2,40% (soit 2,16% dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.**
- **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la date de remboursement anticipé correspondante, le capital initial majoré du coupon conditionnel de 7,00% dû au titre de l'année 1, soit 107,00% du capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est alors égal à 5,93%.

⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Toute sortie anticipée (En cas de rachat ou liquidation, total(e) ou partiel(le), d'arbitrage, ou de dénouement par décès de l'assuré) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du taux EUR CMS 10 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾ Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

Présentation du sous-jacent

ZOOM SUR LE TAUX EUR CMS 10 ANS

Le taux CMS (Constant Maturity Swap ou en français, swap de maturité constante) est un taux de référence des marchés financiers utilisé pour des opérations d'échange de taux fixe contre taux variable (appelées swap de taux d'intérêts) pour une durée déterminée et constante dans le temps. Par exemple, le taux EUR CMS 10 ans représente le taux de référence pour les opérations d'échange de taux fixe contre taux variable en Euro pour une durée exacte de 10 ans.

À l'inverse le taux d'intérêt d'une obligation d'une date d'échéance de 10 ans aura une durée égale à 10 ans uniquement au moment de son émission. Par conséquent, contrairement à un taux EUR CMS 10 ans qui a une durée constante de 10 ans, la durée du taux d'intérêt de cette obligation diminuera tous les jours du fait du raccourcissement quotidien de la durée de l'obligation.

Pour de plus amples informations sur le taux EUR CMS 10 ans, veuillez consulter le lien suivant :

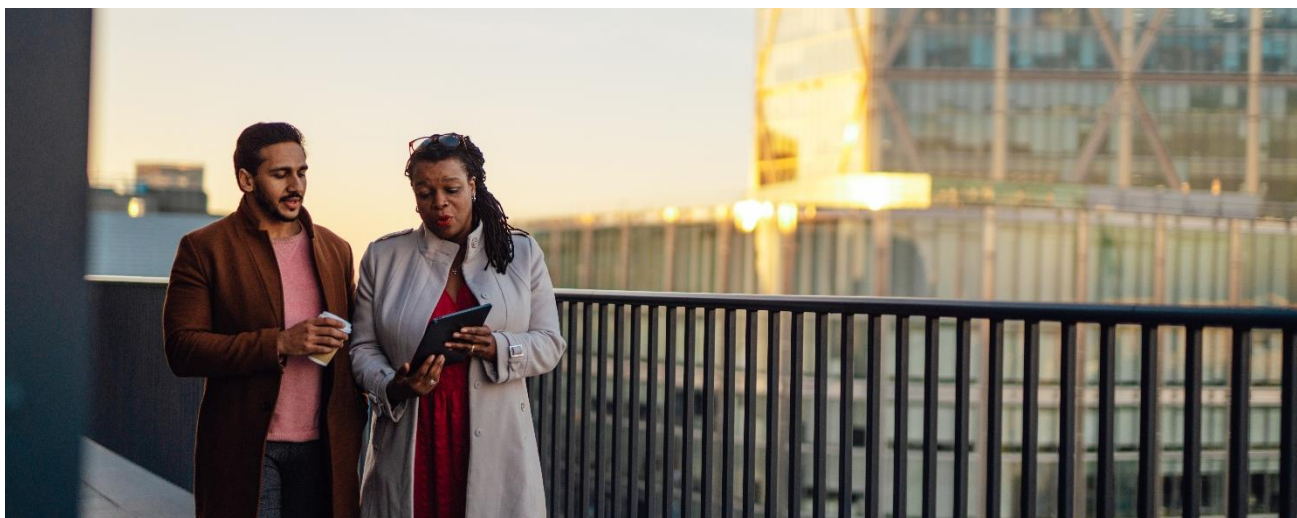
<https://bourse.boursorama.com/bourse/taux/cours/1xEUAMDB10/>



LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Présentation du sous-jacent



NIVEAUX HISTORIQUES DU TAUX EUR CMS 10 ANS



Source : Bloomberg, au 20/03/2025

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Principales caractéristiques

Type	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique.
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Luxembourg SA, elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois.
Garant de la formule et des sommes dues	Société Générale (Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 21/03/2025, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Devise	EUR (€)
Code ISIN	FR001400Y514
Sous-jacent	Taux EUR CMS 10 ans (tel qu'observé à 11h du matin, heure de Francfort sur la page Reuters – ICESWAP2 ; Code Bloomberg : EUAMDB10 Index).
Éligibilité	Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Epargne Retraite Individuel - « PERIn »).
Offre au Public	France
Protection du capital	Protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique.
Prix d'émission	100% de la Valeur Nominale
Période de commercialisation	Du 26/03/2025 au 30/07/2025. La période de commercialisation sera close par anticipation si le montant de l'enveloppe disponible est atteint.
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum d'investissement	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Montant d'émission	75 000 000 EUR
Date d'émission	26/03/2025
Dates de constatation annuelle du taux	23/07/2026 ; 23/07/2027 ; 24/07/2028 ; 23/07/2029 ; 23/07/2030 ; 23/07/2031 ; 23/07/2032 ; 25/07/2033 ; 24/07/2034 ; 23/07/2035 ; 23/07/2036 ; 23/07/2037
Dates de paiement des coupons conditionnels	Soit à la date de remboursement anticipé automatique soit à la date d'échéance selon les cas.
Dates de remboursement anticipé automatique	30/07/2026 ; 30/07/2027 ; 31/07/2028 ; 30/07/2029 ; 30/07/2030 ; 30/07/2031 ; 30/07/2032 ; 01/08/2033 ; 31/07/2034 ; 30/07/2035 ; 30/07/2036
Date d'échéance	30/07/2037
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1% de la Valeur Nominale.
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 1,50% du montant des Titres effectivement distribués. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat.
Cotation	Bourse de Luxembourg
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts ⁽¹⁾ .
Publication de la valorisation des titres	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les jours et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisation	En plus de celle produite par Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 26/03/2025 par une société de service indépendante financièrement de Société Générale, Finalyse.
Commissions de rachat/souscription	Néant/néant

⁽¹⁾ Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.

Informations importantes

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique composée des Conditions Définitives d'Émission en date du 24/03/2025, se rattachant au prospectus de base en date du 12 juin 2024, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, ainsi que de ses Suppléments, et formant ensemble un prospectus conforme au Règlement (UE) 2017/1129. Ce document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaudra. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « <https://prospectus.socgen.com/> » et/ou sur le site de la Bourse de Luxembourg (<https://www.luxse.com/>) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande. Le prospectus de base est disponible à l'adresse « https://prospectus.socgen.com/program_search/SG-SGIS_Programme%20d_Emission%20de%20titres%20de%20creance_12.06.2024 ». Les Conditions Définitives d'Émission sont disponibles à l'adresse « http://prospectus.socgen.com/legaldoc_search/FT/FR001400Y514 ». Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

Le prospectus de base devrait être renouvelé au plus tard le 13/06/2025. La date exacte de ce nouveau prospectus de base n'est pas connue au jour de la rédaction de cet avertissement et dépendra du visa délivré par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Les investisseurs sont donc également invités à se reporter à la section facteurs de risque et informations sur l'émetteur et le garant du nouveau prospectus de base dès que ce dernier sera publié sur le site prospectus.socgen.com.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouquement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Événements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person") : Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « **Cessionnaire Autorisé** » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis tel que défini à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des Etats-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (**CEA**) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (**CFTC Rule**), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des Etats-Unis" («Non-United States persons»), sera considérée comme une personne ressortissante des Etats-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en œuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les **U.S. Risk Retention Rules**) (une **Risk Retention U.S. Person**). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de **Cessionnaires Autorisés**. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.sgmarkets.com>.

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien : <https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/informations-conformite-reglementation/informations-utiles/reclamation-client/>

Cette communication à caractère promotionnel, nécessairement simplifiée et non contractuelle a été réalisée par Société Générale. Ce document ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans les Conditions Définitives des Titres.

Commercialisation :



Abeille Vie
Société anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation au capital de
1 205 528 532,67 €
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
732 020 805 RCS Nanterre

Abeille Retraite Professionnelle
Société anonyme au capital de 305 821 820 euros
Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le
Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
833 105 067 RCS Nanterre

